

## SUBSIDES POUR LES UNIFORMES MILITAIRES.

Le MINISTRE DE LA MILICE ET DE LA DEFENSE (M. Borden) : Avant que l'on appelle l'ordre du jour, je désire lire un télégramme que je viens de recevoir de l'honorable W.-E. Sanford, relativement à la déclaration que j'ai faite dans cette chambre dans le débat sur les uniformes militaires. Il me demande de lire cette dépêche dans cette chambre et je crois lui rendre justice en agissant ainsi :

On vient d'attirer mon attention sur votre déclaration en chambre. A l'effet que j'avais le monopole absolu du drap rouge produit par les fabriques de Sherbrooke. Je n'ai aucun intérêt, ni la compagnie manufacturière W.-E. Sanford, dans ces fabriques. Le drap rouge fut offert au commerce en général lors de la demande. Notre gérant nous assure que l'idée qu'il y avait entente parmi les soumissionnaires, est sans fondement aucun. Comme vous ne désirez pas commettre une injustice à mon égard, personnellement, ni envers la compagnie dont je suis le président, j'espère que vous donnerez cette explication à la Chambre.

W.-E. SANFORD.

Je dirai seulement, M. l'Orateur, que c'est avec plaisir que je lis à la Chambre cette dépêche de M. Sanford.

## SUBSIDES—LE MAJOR GÉNÉRAL CAMERON.

Le MINISTRE DES FINANCES (M. Fielding) : Je propose que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

M. POWELL : M. l'Orateur, avant que cette motion soit adoptée, j'aimerais soumettre à la Chambre le cas d'un homme qui se plaint de la manière dont il a été traité par le gouvernement ; je veux parler de l'ex-commandant du Collège militaire Royal de Kingston. Ce monsieur se plaint d'abord de ce qu'il a été démis sans avoir en l'occasion de soumettre une juste défense. Il se plaint en outre de n'avoir pas été raisonnablement traité au sujet du salaire, en supposant même qu'il eût mérité d'être démis. Ce monsieur a un passé honorable, qui devrait lui donner droit d'être honorablement traité par le gouvernement. Il est maintenant avancé en âge, et, dans le cours de sa vie, il a, à plusieurs occasions, reçu de Sa Souveraine, et aussi de la part des autorités militaires en Angleterre, des manifestations marquées d'approbation de sa conduite et de son habileté.

Pour relater brièvement l'histoire de l'ex-commandant, disons qu'il entra à l'Artillerie Royale en 1836, devint capitaine en 1860, major en 1875, lieutenant-colonel en 1882, colonel en 1886, et se retira avec le grade de major général en 1887. Ce court aperçu, de lui-même, tend à faire voir que ce monsieur avait au moins droit à certains égards ; mais, en outre, il a reçu des marques signalées de la faveur de Sa Souveraine et des autorités militaires d'Angleterre, faveurs qui sont autant de lettres de créance attestant son aptitude pour la charge qu'il a remplie. Je dois ajouter qu'en 1859, à l'époque de la création de l'école d'artillerie à Shoeburyness, en Angleterre, il fut l'un de la première classe d'officiers élus pour graduer à titre d'instructeurs d'artillerie. En 1863, on lui confia l'organisation de la Batterie de montagne Armstrong, comme base d'opérations pour la campagne d'Ambeyla, alors en cours d'exécution. La campagne finie, il fut déta-

M. PETTET.

ché de Peshawur à Dinapore, en commandement d'un convoi militaire fermant la Batterie de montagne Armstrong, préliminaire de la campagne de Bhootan. Nommé adjudant d'artillerie pour les quatre colonnes de l'effectif de campagne Dooar opérant contre Bhootan, il déploya une grande habileté militaire, et reçut des marques flatteuses de l'approbation de l'officier commandant. De 1877 à 1880, il fut en commandement d'un district d'artillerie à Malte. On lui offrit la sous-intendance militaire de Chypre sous sir Garnet Wolseley, mais des exigences de régiment l'empêchèrent d'accepter cette invitation.

En 1886, il refusa le commandement de l'artillerie à Guernsey, pour des raisons de famille. Pour la même raison, il refusa d'accepter le commandement des troupes dans l'Australie-sud. Alors, on lui offrit le commandement de la milice canadienne, à la retraite du major général Middleton, position qu'il refusa également, me dit-on. De 1872 à 1876, il remplit la charge de commissaire royal pour la délimitation de la frontière internationale, du lac des Bois aux montagnes Rocheuses ; il fut chargé du commandement, militaire et civil de l'expédition, et surveilla la délimitation de la ligne.

En raison de ces services, et, sans doute, à la recommandation de l'honorable Alexander MacKenzie, chef du gouvernement libéral, il reçut des mains de Sa Majesté la décoration de compagnon de l'Ordre de Saint-Michel et de Saint-Georges. Il reçut aussi de lord Derby une lettre où celui-ci reconnaissait les éminents services qu'il avait rendus en ces circonstances. En 1881, il fut invité par un comité de la Société Royale à diriger en Canada les observations magnétiques et météorologiques, mais des exigences militaires l'empêchèrent d'accéder à cette invitation. Il fut aussi nommé membre de la commission chargée de la délimitation de la frontière internationale entre l'Alaska et le Canada, et fit à ce sujet un rapport qui lui mérita les plus hauts éloges de la part des autorités impériales. En 1883, il fut nommé secrétaire de la délégation canadienne à la Conférence internationale tenue à Paris pour la protection des câbles sous-marins. En 1887-88, il remplit les fonctions de secrétaire d'office du commissaire canadien, à la Conférence de Washington relative aux pêcheries. Voilà autant de témoignages on ne peut plus autorisés, qui attestent que le général Cameron possède à un haut degré la parfaite connaissance de ces branches spéciales de la science et des matières relatives à l'art militaire, qui forment le bagage indispensable de tout éducateur militaire de premier ordre. En 1888, il fut nommé à la charge de commandant du Collège militaire Royal de Kingston. Nous abordons donc les débuts du régime du général Cameron, avec les plus fortes présomptions possibles de son aptitude pour la charge de commandant. La Chambre me dispensera d'entrer dans tous les détails du régime inauguré par le général Cameron ; qu'il me suffise de dire ceci : toutes les rumeurs répandues dans le public, qui ont poussé l'ancienne administration à établir une commission ou plutôt à envoyer une délégation, avec mission de s'enquérir du fonctionnement de l'institution en question, ces rumeurs, dis-je, sont si vaines et si dénuées de fondement, que le major général Gascoigne, commandant actuellement la milice canadienne, a fait un rapport qui exonère entièrement le commandant. Certes, s'il est quelque chose qui puisse justifier la direction imprimée à l'institution en